Envoyé en préfecture le 04/10/2026
Reçu en préfecture le 04/10/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260930-DB_260930_10-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du : 24/09/2026

Affichage en date du : 25/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Julie CLOAREC ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Véronique LORIOT LE GUILLOU ayant donné procuration à Jean-Pierre MOUGEOT et Cyril BROUARD ayant donné procuration à Louis FLOHIC.

Secrétaire de séance : Marie SIEZA

DB_260930-10 Décision modificative n°1 (DM1) Budget principal

Rapporteur : Guillaume ROBIC

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le plan comptable M14 ;
Vu les autorisations données par l'assemblée à l'autorité exécutive en matière d'ajustement des crédits budgétaires ;
Vu le budget principal prévisionnel 2026 de la Commune ;
Considérant l'examen par la commission communale « Affaires générales & techniques, finances & aménagement du territoire » du 23 septembre 2026 ;

Il convient d'ajuster les crédits budgétaires prévisionnels votés au budget principal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil la décision modificative n°1 détaillée en annexe et équilibrée à

+ 46 000 € en section de fonctionnement
+ 24 000 € en section d'investissement

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal présentée en annexe ;**
- **D'autoriser Le Maire ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et engager les crédits budgétaires modifiés.**

Pour extrait conforme,
Le 01/10/2026

Secrétaire de séance
Marie SIEZA

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN ★ COTES D'ARMOR ★